DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUELLE DU SAUVEU POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRICITE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 20 juin 2022, et jusqu'à la fin des travaux d'enfouissement de réseau électricité,

- **la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier ruelle du Sauveu et rue de la Meurthe.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Servies Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 31 mai 2022

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE